

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

5° REGION MILITAIRE/ ZIROUT YUCEF

DIRECTION REGIONALE DES

INFRASTRUCTURES MILITAIRES

PLATEAU DU MANSOURAH / CONSTANTINE

MISE EN DEMEURE N° 02

Vu la convention N° 527/2019 du 24/10/2019 portant sur les travaux de réfection du réseau assainissement au profit CATM / BOUZIZI / ANNABA/5°RM pour un montant de 11.926.775.00 DA/TTC , et un délai de 03 mois conclu avec l'entreprise AYAD ZAKARIA , sise : coopérative EL NAOURS n°15 cité el ZAAFARANIA à ANNABA ,vu l'ordre de service de démarrage des travaux N° 723/2019 du 31/12/2019 notifié le 02/02/2020 .

-Vu que l'entreprise n'a pas entamer les travaux depuis le date de notification de l'ordre de service .

La Direction Régionale des Infrastructures Militaires /5°Région Militaire

Met en demeure L'entreprise AYAD ZAKARIA dans un délai de 08 jours pour relancer le chantier , Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, la DRIM/5° RM procédera à l'application des mesures coercitives comme le prévoit la réglementation en vigueur notamment la résiliation du marché au tors et dépens du contractant .